

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT
du 22 février 2016

ORDRE DU JOUR :

1. **FINANCES** : Débat d'Orientation Budgétaire
2. **TRAVAUX** : Construction locaux périscolaires – demandes de subvention CAF
3. **TRAVAUX** : Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement public local –
Requalification centre ancien
4. **TRAVAUX** : Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement public local –
Travaux d'accessibilité des établissements recevant du public
5. **PATRIMOINE** : Logement école Descartes – Participation aux charges de chauffage
6. **PATRIMOINE** : Vente d'un lot au lotissement « La Colline »
7. **PATRIMOINE** : Vente maison 10 rue de Nancy
8. **SUBVENTIONS** : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux participants du défilé de la
Saint Nicolas 2015
9. **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux sports de compétition
10. **ANIMATION JEUNESSE** : Gestion du Centre social – Participation à l'ASBH
11. **FORETS COMMUNALES** : Menus produits – vente en bloc

POINT 2 – TRAVAUX : Construction locaux périscolaires – demandes de subvention CAF

Rapporteur : M. BIANCHIN

Par délibération en date du 28 septembre 2015 le conseil municipal avait sollicité une subvention de 180 000 € à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour la construction des locaux périscolaires, dont le coût global est estimé à 611 800 € HT.

L'examen technique du dossier a débuté et la CAF nous informe que :

- l'ensemble de l'équipement de cuisine et des travaux liés à la restauration (office) estimés à 82 270 € HT ne sont pas pris en compte ;
- elle est susceptible de subventionner l'équipement en mobilier de cette nouvelle structure, estimé à 23 500 € HT à hauteur de 45 % du coût HT ;
- le plafond de subvention qui était de 5 000 € par place créée est susceptible d'être réévalué à 7 000 € par place créée en 2016 ($80 \times 7\,000 \text{ €} \times 45 \% = 252\,000 \text{ €}$) ;

Je vous propose en conséquence :

- 1) de **SOLLICITER** une subvention de 10 575 € de la CAF pour l'équipement mobilier du nouvel équipement ;
- 2) de **SOLLICITER** une subvention de 252 000 € de la CAF pour la construction de ces locaux périscolaires ;
- 3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-0-

DISCUSSION

M. BIANCHIN précise qu'une erreur s'est glissée dans le détail quantitatif estimatif de l'équipement mobilier pour le poste 5.4 patères : la quantité est 1 au lieu de 8.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 2 abstentions (BONNET*) les propositions du rapporteur.

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Cette réalisation est hors norme, il existe d'autres possibilités à moindre coût. Mais nous ne sommes pas entendus.

POINT 3 – TRAVAUX : Demande de subvention Dotation de soutien à l'investissement public local – Requalification centre ancien

Rapporteur : M. PIZZOL

Par délibération en date du 14 décembre 2015 le conseil municipal avait sollicité une subvention du conseil départemental pour le projet de requalification du centre ancien de FAULQUEMONT comprenant :

- La réhabilitation qualitative de la rue de Nancy située directement à l'entrée Sud de notre agglomération ;
- La requalification de la rue de Metz visant à accroître l'attractivité commerciale du centre-ville dont la première tranche comprend la réfection complète de l'éclairage public rue de Metz et l'aménagement du parking Chatrian situé à proximité immédiate du centre-ville commerçant.

Ce projet qui vous est à nouveau présenté en annexe est estimé à 349 700 € HT.

Il est susceptible de bénéficier d'un subventionnement complémentaire de l'Etat au titre d'un nouveau dispositif de la loi de Finances 2016 : la dotation de soutien à l'investissement des communes dont une enveloppe est dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Je vous propose en conséquence :

1. d'**ADOPTER** ce projet ;
2. de **DECIDER** de sa réalisation ;
3. de **SOLLICITER** l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local à hauteur de 139 800 €.

-O-

DISCUSSION

M. BOURNINE note que le descriptif des travaux prévoit le remplacement de gargouilles et de tampons. Il demande s'il est nécessaire de changer le réseau d'eau.

M. PIZZOL précise qu'une étude sera faite. Ce qui doit être changé le sera.

M. BIANCHIN explique que les gargouilles concernent les chutes d'eau pluviale et non le réseau d'eau.

M. BLANCHARD précise que le réseau d'eau ne sera pas changé. Il est ancien mais en bon état. Les deux canalisations passent sous les trottoirs et sont donc d'accès facile. Le réseau n'a pas de fuites. Les bouches à clés seront par contre toutes remises à niveau.

M. BOURNINE demande la durée de vie d'un réseau d'eau.

M. BLANCHARD répond qu'un réseau peut durer 80 ans. Il rappelle que les travaux prévus rue de Nancy sont des traitements de surface : enrobés + bordures.

M. BOURNINE demande si l'aménagement du parking Chatrian se trouve dans le centre ancien.

M. BIANCHIN explique que la ville a souhaité monter un seul dossier de subvention. Le parking Chatrian dessert le centre-ville. Le centre-ville et la rue de Nancy font partie du centre ancien.

M. BOURNINE demande s'il existe une carte définissant le centre ancien.

M. PIZZOL précise que la rue de Metz et la rue de Nancy représentent le centre ancien.

Pour conclure le débat **M. BLANCHARD** estime que l'on peut dire que le centre ancien est ce qui existait de FAULQUEMONT avant la mine.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 4 abstentions (BONNET*, BOURNINE, ZANNIER) les propositions du rapporteur.

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : M. Blanchard indique que le réseau d'eau ne sera pas changé précisant que celui-ci est en bon état. Il ajoute que la durée de vie peut-être de 80 ans. Celui de la rue de Nancy à plus de 50 ans. M. Blanchard ne présente aucune preuve de ce qu'il avance. En donnant ces explications mensongères, il fait surtout faire à la commune des économies substantielles. En tant qu'adjoint au maire de Faulquemont et président du syndicat des eaux, Monsieur Blanchard devrait avoir la notion de l'intérêt public et général. Avec la complicité de ses colistiers et du maire, il favorise le seul intérêt de son équipe. Comment ? En faisant l'économie des travaux et en laissant ceux-ci à la charge des prochaines municipalités. Les réparations qui résulteront de cette décision, mais aussi le remplacement du réseau ne feront qu'augmenter la facture des prochaines générations. Sans compter, les fuites d'eau qui ne manqueront pas de subvenir et qui vraisemblablement existent en l'état du réseau actuel (plus de 50 ans). Après réflexion, nous aurions dû voter CONTRE.

POINT 7 – PATRIMOINE : Vente maison 10 rue de Nancy

Rapporteur : M. BLANCHARD

Au terme d'une procédure de bien vacant et sans maître, la commune de FAULQUEMONT est devenue propriétaire du bien sis 10 rue de Nancy à FAULQUEMONT et cadastré section 1 n°228 pour une surface de 98 ca.

Ce bien est dans un état de délabrement tel qu'il a été évalué à 20 000 € par France Domaines.

Afin de régler ce problème de vétusté, la commission « Urbanisme-Patrimoine-Réglementation » réunie le 15 février 2016 propose de céder ce bien au prix estimé par le service des Domaines.

Je vous propose en conséquence de suivre l'avis de votre Commission Urbanisme – Patrimoine – Réglementation et :

- 1) de **METTRE EN VENTE** le bien sis 10 rue de Nancy à FAULQUEMONT et cadastré section 1 n° 228 de 98 ca au prix de 20 000 € ;
- 2) de **CHARGER** Maître KIENER, notaire en ville de la rédaction de l'acte notarié ;
- 3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-0-

DISCUSSION

M. BLANCHARD précise qu'un courrier a été adressé aux deux voisins directs pour les informer de cette vente.

M. BONNET demande si l'un des deux voisins est intéressé.

M. BLANCHARD répond que la commune n'a eu aucune réponse à ce jour.

M. BONNET précise, si IDCS devait être l'acheteur, que de nombreux riverains se plaignent déjà de la présence dans la rue de nombreux véhicules de cette entreprise et également de la présence régulière de véhicules de livraison type poids lourds entravant la circulation. Il évoque le projet de réhabilitation qualitative de la rue de Nancy présenté au point 3 par M. PIZZOL et estime qu'il serait justifié d'interdire la circulation des poids-lourds après les travaux.

M. BONNET s'adresse ensuite directement à M. BIANCHIN, également vice-président du District Urbain de FAULQUEMONT, en lui rappelant que le DUF accorde des facilités aux entreprises qui s'installent sur les zones de CREHANGE et FAULQUEMONT. Il estime qu'il est peut-être temps d'envisager cette solution plutôt que de permettre à la société IDCS de s'étendre dans un quartier où elle n'a plus sa place.

M. BIANCHIN répond qu'il préfère que les entreprises restent sur place plutôt qu'elles aillent ailleurs même si elles font partie du District.

M. BONNET rappelle que le DUF a prévu des zones d'activité spécialement dédiées à l'artisanat.

M. BIANCHIN explique qu'on ne peut pas imposer à une société de déménager.

M. BONNET répond qu'elle peut rester en vieille ville mais qu'elle ne devrait pas pouvoir s'étendre davantage en achetant la maison voisine.

M. BLANCHARD évoque les trois boulangeries de la rue de Metz et les contraintes sur la circulation que génère leur activité. Faut-il pour cela demander aux trois boulangers d'aller ailleurs ? Il estime qu'une activité commerciale ou artisanale fait vivre un quartier.

M. BONNET explique que lui à titre personnel n'est pas gêné. Il remonte les doléances des riverains.

M. BLANCHARD répète qu'il faut qu'une rue vive. Il estime cependant que si l'entreprise devait s'étendre de manière considérable et ne plus être une entreprise artisanale, elle serait certainement mieux ailleurs.

M. BOURNINE propose qu'IDCS gare les véhicules dans la cour à l'arrière.

M. le Maire précise que IDCS ne dispose pas de cour à l'arrière. Cette cour est répartie entre la commune et BOURGEOIS.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 2 abstentions (BONNET*) les propositions du rapporteur.

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat.

POINT 8 – SUBVENTIONS : Attribution d'une subvention exceptionnelle aux participants du défilé de la Saint Nicolas 2015

Rapporteur : Mme PRAOUTINE

Comme chaque année, des associations locales s'investissent pour la participation au défilé de la Saint Nicolas.

La commission Sports et Vie Associative qui s'est réunie le 25 janvier 2016 propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour les associations ayant participé au défilé à pied ainsi que pour les cibistes, et 300 € pour celles ayant fait un char.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des participants au défilé de la Saint Nicolas 2015 et les montants proposés :

Association	Option choisie	Montant subvention
Société Hippique Rurale	Défilé avec un char	300 €
ESCF St Vincent	Défilé avec un char	300 €
Twirling Club de Faulquemont-Créhange	Défilé avec un char	300 €
UCCF	Défilé avec un char	300 €
Mudo Kwan Hapkido	Défilé avec un char	300 €
AVVF	Défilé avec un char	300 €
La Bourrasque	Défilé à pied	200 €
La Quille Sportive	Défilé à pied	200 €
Atelier théâtre « Les Mots Zélés »	Défilé à pied	200 €
Cibistes « Les Têtes Brûlées »	Radio-assistance	200 €
TOTAL		2 600 €

Je vous propose en conséquence de **SUIVRE** l'avis de la commission et de **VERSER** à chaque club de la liste ci-dessus, les sommes correspondantes au titre de la participation au défilé de la Saint Nicolas 2015.

-0-

DISCUSSION

M. BONNET rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire présenté au point 1 recommande la recherche d'économies. Il estime que l'on ne peut plus continuer d'ajouter des subventions aux subventions et que tout le monde doit faire des efforts. Il propose donc, dans le contexte de rigueur budgétaire actuel que les associations bénéficiaires de subventions communales aient en contrepartie l'obligation de participer à des activités communales comme la St Nicolas et le Forum des Associations.

M. BIANCHIN répond que si l'on ne donne pas de subvention aux associations la St Nicolas est morte. Défiler avec un char coûte de l'argent : décoration du char, trouver une remorque, un tracteur et un chauffeur.

M. BONNET fait remarquer que toutes les associations ne défilent pas avec un char. Selon lui la participation des associations au défilé de la St Nicolas ou au Forum des Associations devrait être un juste retour en contrepartie des subventions communales octroyées.

Mme MUHAR estime que de nombreuses associations locales participent à l'une ou l'autre des manifestations.

Mme ZANNIER explique que la société hippique rurale perd de l'argent en participant à la St Nicolas (nombreux cours le samedi) pourtant elle le fait avec plaisir.

M. BONNET répond qu'il fait des propositions pour trouver des économies.

M. le Maire conclut le débat en expliquant que le samedi est un jour compliqué pour mobiliser les associations mais difficile à changer (défilé à CREHANGE le dimanche). Il est donc important de tendre la perche aux associations.

Ne prennent pas part au vote : Mmes LECLERE, MEYER, ZANNIER et M. BOURNINE.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 20 voix pour et 2 contre (BONNET*) les propositions du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat.

POINT 9 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux sports de compétition

Rapporteur : Mme LECLERE

Afin de permettre aux associations effectuant un sport de compétition de bénéficier d'une rentrée financière, je vous propose, sur proposition de votre Commission « Sports et Vie associative », réunie le 25 janvier 2016, de **VERSER** un acompte de 11 625 € correspondant à 50 % de la subvention de fonctionnement 2015. Le solde de la subvention sera voté lors du conseil municipal en automne 2016.

Le club Body Force Faulquemont a souhaité cette année encore ne pas recevoir de subvention annuelle de fonctionnement.

La répartition des sommes aux 14 associations concernées est la suivante :

ESCF St Vincent	3 470 €
Basket Créhange-Faulquemont	1 105 €
ESCF Tennis de Table	1 695 €
Judo club Faulquemont-Créhange	885 €
Boxe Française Savate Créhange-Faulquemont	485 €
La Quille Sportive	490 €
AGCF (Gym)	1 075 €
ABCF (Badminton)	125 €
Body Force Faulquemont (Culturisme)	0 €
Pétanque "La Fanny"	305 €
ESCF Athlétisme	1 560 €
L'Arc Faulquinois (Tir à l'Arc)	245 €
La Bourrasque (Ultimate)	110 €
Twirling Club de Faulquemont-Créhange	75 €
TOTAL	11 625 €

DISCUSSION

M. BONNET propose, pour les mêmes raisons d'économies évoquées précédemment, que les subventions des associations percevant des fonds autres que communaux (Région, Département, DUF) voient leur subvention communale réduite. Il rappelle que les locaux sont mis à disposition gracieusement et les charges attenantes sont payées par les faulquinois. Ces derniers apprécieraient que chacun participe à l'effort.

M. BLANCHARD s'étonne de cette proposition qui pénaliserait les associations faisant l'effort de trouver des rentrées financières autres que communales. Il rappelle que les associations touchant de l'argent de la Région et du Département sont celles qui font l'effort de monter des projets et donc des dossiers parfois complexes.

Ne prennent pas part au vote : Mme MEYER, MM. BLANCHARD*, MILAZZO.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 20 voix pour et 2 contre (BONNET*) les propositions du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Rien à ajouter à ce que j'ai déclaré lors du débat.

POINT 10 – ANIMATION JEUNESSE : Gestion du Centre Social – Participation à l'ASBH

Rapporteur : M. SERETTI

Le projet de budget 2016, présenté par l'ASBH, pour le fonctionnement du Centre Social du Bas-Steinbesch vous sera proposé lors du prochain conseil municipal.

Dans cette attente, et afin de permettre à l'ASBH de poursuivre la gestion du Centre Social du Bas-Steinbesch je vous propose de **POURSUIVRE** le versement de deux mensualités de 11 150 € en février et mars 2016, identiques aux mensualités de 2015.

Il est bien entendu que ces mensualités seront réactualisées à compter du mois d'avril en tenant compte du budget prévisionnel 2016 de l'ASBH.

-O-

DISCUSSION

M. BONNET, toujours pour les mêmes raisons d'économies et au vu des sommes importantes que la commune octroie à l'ASBH, rappelle qu'il avait demandé lors d'un précédent conseil qu'une consultation soit réalisée avec d'autres sociétés afin de comparer, à activités égales, les prix pratiqués par l'ASBH. Il constate que, malgré les promesses de M. BIANCHIN, cette consultation n'a pas eu lieu.

M. BIANCHIN précise que cette consultation se déroulera en 2017, la convention de coordination et d'animation du centre social arrivant à échéance fin août 2017.

M. BONNET répond qu'il avait demandé cette consultation avant la signature de cette convention.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 2 contre (BONNET*) les propositions du rapporteur.

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Sauf que la « consultation » qu'envisage le maire n'en est pas une. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement pour « mieux faire avec les mêmes ». On ne saura donc jamais avec cette équipe municipale, si des économies auraient pu être faites avec les mêmes prestations. On se demande quelles sont les raisons qui motivent le maire et son équipe à refuser une vraie consultation.

*** Questions orales**

M. BONNET demande l'inscription intégrale de sa déclaration : « Comme vous le savez, dans un courrier que j'ai adressé à tous les élus avec copie au procureur, je vous indiquais que j'avais déposé plainte contre X pour favoritisme. Fin décembre, il m'a été notifié la décision du procureur que voici : Sont convoqués le 26 mai 2016 à 14 heures, salle 26, au tribunal correctionnel de METZ, Monsieur BIANCHIN, Maire de FAULQUEMONT ainsi que le responsable de l'entreprise Jardins de l'Est. Le premier au motif : « Atteinte à la liberté d'accès ou à l'égalité d'accès des candidats aux marchés publics ». Le second : « Bénéficie du délit d'atteinte à la liberté d'accès des candidats aux marchés publics ».

Je tiens par mon intervention à compléter l'information de ce conseil municipal. Je vous informe que dans cette affaire je me suis constitué partie civile. »

J'ai adressé le courrier qui suit à l'adjointe LOUIS, qui n'en informera aucun de ses collègues et qui ne prendra même pas la peine de me répondre.

Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont
Conseiller municipal

Faulquemont, le 22 avril 2016

Madame Charlotte LOUIS
1^{ère} adjointe au maire
De Faulquemont
13 rue de Pontpierre
57380 Faulquemont

Madame,

Lors du dernier conseil municipal, 11 avril 2016, le point N° 2 portait sur l'octroi de la protection fonctionnelle demandée par le maire Bruno BIANCHIN suite à sa convocation devant le Tribunal Correctionnel de METZ.

En effet, il lui est reproché d'avoir porté atteinte à la liberté d'accès ou à l'égalité d'accès des candidats aux marchés publics d'entretien des espaces verts de la commune, faits plus connus sous la dénomination de délit de favoritisme.

C'est donc au titre de ses fonctions de maire, que M. Bruno BIANCHIN est mis en cause. Si dans ces conditions, la Commune est tenue de lui accorder la protection fonctionnelle, la Commune se doit également de préserver les intérêts des faulquinois de tout préjudice subi, en demandant au tribunal leur indemnisation.

J'estime pour ma part, sans préjuger de ce que décidera le Tribunal, que la Commune, et à travers elle les Faulquinois, ont subi un préjudice important dont je vous donnerai l'estimation ultérieurement.

Lors de ce conseil, madame la 1^{ère} adjointe, je vous ai publiquement sollicitée afin que la Commune se porte partie civile au nom des Faulquinoises et des Faulquinois. Vous n'avez pas répondu à ma demande.

Aussi, au regard de la date relativement proche de l'audience, 26 mai 2016, je vous demande, en votre qualité de 1^{ère} adjointe au maire de la Commune de Faulquemont, de réunir dans les meilleurs délais une session extraordinaire du conseil municipal, le prochain conseil prévu n'ayant lieu que fin juin.

Quelle que soit votre décision, une copie de ma demande et de votre décision seront adressées à monsieur le Président du Tribunal Correctionnel de Metz, à Monsieur le Procureur de la République, au Républicain-Lorrain.

Je vous prie d'agréer, madame la 1^{ère} adjointe, mes salutations distinguées

Copie à : monsieur le Président du Tribunal Correctionnel de Metz ; Monsieur le Procureur de la République ; Maître Bernard, avocat ;
Monsieur le Rédacteur en Chef du Républicain-Lorrain.